



VILLE DE MARSEILLE

Le Maire

Le 11 avril 2025

Réf. : D25-011413

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de votre projet de manifestation nautique pour Marseille, et je tenais à vous remercier pour votre engagement en faveur de notre ville et de ses habitants.

Votre initiative, qui met en avant notre patrimoine maritime tout en promouvant des valeurs de solidarité, de respect et de partage, s'inscrit pleinement dans les ambitions que nous portons pour Marseille. Le lien social et la valorisation de notre identité locale sont des priorités que nous partageons, et je suis sensible à votre volonté d'inscrire ce projet dans une démarche durable.

Afin d'étudier plus en détail cette proposition et d'en évaluer les modalités concrètes, j'ai demandé à Madame Laurianne DENIAUD, Directrice de Cabinet Adjointe, de prendre directement votre attache.

Je vous remercie encore pour votre implication et reste attentif à toute initiative qui contribue à faire rayonner notre ville et à renforcer le lien entre ses citoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Benoît PAYAN

Monsieur Michel LAMBERTI
Président de la Fédération des Sociétés Nautiques
233 Corniche John Fitzgerald Kennedy
13007 Marseille

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 42 -

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU
TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Organisation de la Fête
de la mer.**

25-42648-DGSE

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Marseille, ville méditerranéenne née des échanges maritimes, et dont l'activité a toujours été intimement liée à la mer, s'appuie sur celle-ci pour écrire son avenir. Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une capitale de la mer reconnue.

La culture maritime à Marseille est profondément ancrée dans l'identité de la ville et de ses habitants. Cette tradition se reflète dans la vie quotidienne des Marseillais : gastronomie locale ; métiers liés à la pêche et à la navigation ; activités liées au nautisme ; place du Vieux-Port, cœur battant de la ville avec ses bateaux de pêches, son marché aux poissons et ses clubs nautiques.

Le littoral, les espaces marins et insulaires remarquables et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade nécessitent aujourd'hui des actions adaptées de protection, de gestion et de sensibilisation. La prise en compte des enjeux inhérents à cet environnement fragile conditionne l'avenir de l'attractivité et du développement de notre ville.

En 2024 et pour la première fois, les Jeux Olympiques ont eu lieu à Marseille, signe de reconnaissance du lien indéfectible de Marseille à la mer et aux nombreuses pratiques du nautisme. Le 8 mai 2024 a été accueillie la Flamme Olympique à bord du Bélem. Puis, du 4 juillet au 8 août 2024 se sont déroulés les épreuves olympiques de voile au stade nautique municipal. Rendu aux petits Marseillais depuis janvier 2025, ce lieu, unique en France et en Europe, accueille à la fois l'apprentissage de la voile légère et la pratique sportive de haut niveau. Il est désormais ouvert à tous et a été rebaptisé stade nautique Florence Arthaud.

Malgré la richesse de son patrimoine maritime et des événements qui s'y tiennent, il manque encore à Marseille un événement fédérateur majeur et grand public qui célèbre la mer. C'est pourquoi la Ville porte aujourd'hui l'ambition de créer une Fête de la mer, nouvel événement populaire, festif et maritime, afin de rassembler tous les Marseillais, valoriser les pratiques nautiques, encourager les initiatives culturelles et sportives, et affirmer l'identité maritime de Marseille.

La Ville de Marseille porte plusieurs objectifs en créant la Fête de la mer :

- Valoriser les disciplines nautiques sous toutes leurs formes : sportives, éducatives, culturelles, patrimoniales ;
- Sensibiliser les publics à la richesse et à la fragilité du milieu marin ;
- Fédérer, autour de la mer : associations, acteurs économiques, clubs nautiques, université et citoyens ;
- Valoriser les formations et les métiers liés à la mer ;
- Créer un événement gratuit et accessible à tous, notamment aux jeunes publics
- Promouvoir une mer vivante, respectée et partagée ;
- Dynamiser l'économie locale en créant un temps fort dans la ville.

En s'intégrant dans le calendrier annuel des grands événements, durant l'automne, la Fête de la Mer a vocation à devenir un nouveau temps fort à Marseille, offrant aux Marseillais et aux visiteurs une occasion de (re)découvrir le patrimoine maritime de la ville, à travers une série d'événements à terre (expositions, activités pédagogiques et culturelles, village des métiers...) et en mer (activités nautiques, régates, joutes provençales...).

Suite à l'approbation, au Conseil municipal du 20 juin 2025, du lancement de la candidature de la Ville de Marseille pour l'inscription des « patrimoines naturels et culturels de la rade de Marseille » au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'organisation, en 2026, de la première édition de la Fête de la mer contribuera à animer et à enrichir cette candidature.

La Fête de la Mer sera organisée en partenariat avec la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône et l'Office du tourisme de Marseille, en lien avec les acteurs maritimes et nautiques, culturels, économiques et universitaires du territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée l'organisation de la première édition de la Fête de la mer, à l'automne 2026 à Marseille.
- ARTICLE 2** Est approuvé le lancement d'un appel à projets à l'automne 2025 pour inciter les acteurs associatifs et économiques du monde la mer à proposer des actions pendant la Fête de la mer.
- ARTICLE 3** Sans préjuger du vote du conseil municipal, les crédits nécessaires à l'organisation de la Fête de la mer feront l'objet d'une proposition d'inscription, pour être imputés au budget primitif de l'exercice 2026.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire et ses représentants sont habilités à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille et à solliciter du mécénat d'entreprise.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE
Signé : Benoît PAYAN**